

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Q Mastermix fetal

Date de révision: 30.11.2022

Code du produit: BAG-010

Page 1 de 10

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Q Mastermix fetal

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Substances chimiques de laboratoire

Utilisations déconseillées

Utiliser uniquement aux fins prévues.

Le produit est destiné à un usage professionnel.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	BAG Diagnostics GmbH	
Rue:	Amtsgerichtsstr. 1-5	
Lieu:	D-35423 Lich	
Téléphone:	+49 (0) 6404 / 925 -100	Téléfax: +49 (0) 6404 / 925 -460
e-mail:	info@bag-diagnostics.com	
Internet:	www.bag-diagnostics.com	
Service responsable:	Informations sur la fiche de données de sécurité: eu-sds@asseso.eu Interlocuteur pour le produit : Customer-Service, +49-6404-925-125, info@bag-diagnostics.com	

1.4. Numéro d'appel d'urgence: Numéro ORFILA (INRS) : + 33 1 45 42 59 59 (24h)**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Ce mélange n'est pas classé comme dangereux dans le sens de règlement (CE) n° 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage**Conseils supplémentaires**

Le produit en tant que tel n'est pas soumis l'étiquetage selon le règlement CLP.

2.3. Autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien: Éther p-(1,1,3,3-tétraméthylbutyl)phénylique de polyéthylèneglycol.

les composants de cette préparation ne répondent pas aux critères de classification PBT ou vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges**

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Q Mastermix fetal

Date de révision: 30.11.2022

Code du produit: BAG-010

Page 2 de 10

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
56-81-5	glycérine			<=5 %
	200-289-5			
9002-93-1	Éther p-(1,1,3,3-tétraméthylbutyl)phénylique de polyéthylèneglycol			<=0,02 %
	618-344-0			
	Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H302 H315 H318 H400 H410			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
56-81-5	200-289-5	glycérine	<=5 %
	dermique: DL50 = 18700 mg/kg; par voie orale: DL50 = 12600 mg/kg		
9002-93-1	618-344-0	Éther p-(1,1,3,3-tétraméthylbutyl)phénylique de polyéthylèneglycol	<=0,02 %
	par voie orale: ATE = 500 mg/kg Aquatic Acute 1; H400: M=10 Aquatic Chronic 1; H410: M=10		

RUBRIQUE 4: Premiers secours
4.1. Description des premiers secours
Indications générales

En cas d'apparition de douleurs ou bien en cas de troubles persistants, consulter un médecin.
Éloigner les victimes de la zone de danger et les allonger. Ne jamais rien verser dans la bouche d'une personne inconsciente. Aucune mesure de premier secours particulière n'est nécessaire. Placer en PLS toute personne étendue sur le dos et sur le point de vomir.

Après inhalation

Transporter la personne à l'air libre et la tenir au calme. En cas de malaises persistants, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver avec: Eau. Changer les vêtements imprégnés. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtamologue.

Après ingestion

Rincer la bouche et recracher le liquide. NE PAS faire vomir. Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). En cas de malaises persistants, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

légère irritation des yeux

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie
5.1. Moyens d'extinction
Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone (CO2). Poudre d'extinction. Eau pulvérisée. Mousse.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Q Mastermix fetal

Date de révision: 30.11.2022

Code du produit: BAG-010

Page 3 de 10

Moyens d'extinction inappropriés

Aucune information disponible.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit est ininflammable.

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Composants dangereux.

5.3. Conseils aux pompiers

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Assurer une aération suffisante. Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

Utiliser un équipement de protection individuel

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Pour le nettoyage**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Mesure de précaution concernant les personnes: cf. Section 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Conserver le récipient bien fermé. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Préventions des incendies et explosion

Il n'existe aucun risque d'incendie ou d'explosion lors d'une utilisation conforme.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation de produits chimiques. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Protéger des radiations solaires directes.

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

Conserver uniquement dans les récipients d'origine.

Conseils pour le stockage en commun

À ne pas conserver à proximité d'agents oxydants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Substances chimiques de laboratoire

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Q Mastermix fetal

Date de révision: 30.11.2022

Code du produit: BAG-010

Page 4 de 10

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle
8.1. Paramètres de contrôle
Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
56-81-5	Glycérine (aérosols de)	-	10		VME (8 h)	

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
56-81-5	glycérine			
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	local	33 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	229 mg/kg p.c./jour

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	Valeur
56-81-5	glycérine	
Milieu environnemental		
Eau douce		0,885 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		8,85 mg/l
Eau de mer		0,0885 mg/l
Sédiment d'eau douce		3,3 mg/kg
Sédiment marin		0,330 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		100 mg/l
Sol		0,141 mg/kg

Conseils supplémentaires

Aucune autre valeur limite nationale n'a été fixée jusqu'à présent.

8.2. Contrôles de l'exposition
Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection étanches avec protections latérales.

Protection des mains

Porter des gants appropriés.

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres.

Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection de la peau

Vêtements professionnels de protection

Protection respiratoire

Aucune protection des voies respiratoires n'est nécessaire en cas d'utilisation recommandée et d'aération suffisante.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Q Mastermix fetal

Date de révision: 30.11.2022

Code du produit: BAG-010

Page 5 de 10

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	liquide
Couleur:	incolore
Odeur:	inodore
Point de fusion/point de congélation:	non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	non déterminé
Inflammabilité	
solide/liquide:	Aucune donnée disponible.
gaz:	Aucune donnée disponible.
Limite inférieure d'explosivité:	Aucune donnée disponible.
Limite supérieure d'explosivité:	Aucune donnée disponible.
Point d'éclair:	non déterminé
Température d'auto-inflammation:	Aucune donnée disponible.
Température de décomposition:	Aucune donnée disponible.
pH-Valeur:	Aucune donnée disponible.
Viscosité cinématique:	Aucune donnée disponible.
Hydrosolubilité:	Aucune donnée disponible.
Solubilité dans d'autres solvants	
Aucune donnée disponible.	
Coefficient de partage n-octanol/eau:	Aucune donnée disponible.
Pression de vapeur:	Aucune donnée disponible.
Densité:	1 g/cm ³
Densité de vapeur relative:	Aucune donnée disponible.

9.2. Autres informations**Informations concernant les classes de danger physique**

Dangers d'explosion

Aucune donnée disponible.

Température d'inflammation spontanée

solide:

Aucune donnée disponible.

Propriétés comburantes

Aucune donnée disponible.

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:

Aucune donnée disponible.

Viscosité dynamique:

Aucune donnée disponible.

Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Aucune réactivité dangereuse dans des conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Lors d'une utilisation conforme aux dispositions, aucune réaction dangereuse n'est à prévoir.

10.4. Conditions à éviter

Protéger contre la chaleur et les rayons directs du soleil.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Q Mastermix fetal

Date de révision: 30.11.2022

Code du produit: BAG-010

Page 6 de 10

Protéger du gel.

10.5. Matières incompatibles

Substances oxydantes, Déchets basiques, Agent réducteur, métaux alcalins, Acide fort, Chlorures d'acide.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Composants dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques
11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008
Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance					
	Voie d'exposition	Dose		Espèce	Source	Méthode
56-81-5	glycérine					
	orale	DL50 mg/kg	12600	Rat		
	cutanée	DL50 mg/kg	18700	Lapin		
9002-93-1	Éther p-(1,1,3,3-tétraméthylbutyl)phénylique de polyéthylèneglycol					
	orale	ATE mg/kg	500			

Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers
Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques
12.1. Toxicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Pas de données disponibles pour le mélange.

N° CAS	Substance						
	Toxicité aquatique	Dose		[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
56-81-5	glycérine						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	54000	96 h	Leuciscus idus	ECHA	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	> 10000	48 h	Daphnia magna	ECHA	

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Q Mastermix fetal

Date de révision: 30.11.2022

Code du produit: BAG-010

Page 7 de 10

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
56-81-5	glycérine	-1,75

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés perturbant le système endocrinien: Éther p-(1,1,3,3-tétraméthylbutyl)phénylique de polyéthylèneglycol.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination
13.1. Méthodes de traitement des déchets
Recommandations d'élimination

À éliminer conformément aux dispositions réglementaires.

Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent. L'attribution d'un code déchet/d'une désignation déchet doit être effectuée conformément aux spécificités des secteurs et process du catalogue CED.

L'élimination des emballages contaminés

Produit de nettoyage recommandé : Eau.

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport
Transport terrestre (ADR/RID)
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport fluvial (ADN)
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport maritime (IMDG)

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Q Mastermix fetal

Date de révision: 30.11.2022

Code du produit: BAG-010

Page 8 de 10

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.5. Dangers pour l'environnementDANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT:

Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune mesure de précaution particulière n'est connue.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Autorisations (REACH, annexe XIV):

Substances extrêmement préoccupantes, SVHC (REACH, article 59):

Éther p-(1,1,3,3-tétraméthylbutyl)phénylique de polyéthylène glycol

Indications relatives à la directive

N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

2012/18/UE (SEVESO III):

Information supplémentaire

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone: non applicable

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents: non applicable

Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants: non applicable

Règlement (CE) n° 649/2012 du Parlement et Conseil européens concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux: Ce mélange ne contient aucun produit chimique soumis à la procédure de notification d'exportation (Annexe I).

Législation nationale

Classe risque aquatique (D):

1 - présente un faible danger pour l'eau

Information supplémentaire

Les réglementations nationales doivent être également observées!

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Q Mastermix fetal

Date de révision: 30.11.2022

Code du produit: BAG-010

Page 9 de 10

Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,2,4,12,16.

Version 1,00 - 07.04.2022 - Première édition

Version 1,01 - 30.11.2022 - Révision générale

Abréviations et acronymes

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

BImSchV : Ordonnance relative à l'exécution de la loi fédérale sur la protection contre les immissions

CAS : Chemical Abstracts Service

DIN : Norme de l'Institut allemand de normalisation

CE : Concentration effective

CE : Communauté européenne

NE : Norme européenne

IATA : International Air Transport Association

Recueil IBC : recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac

ICAO : International Civil Aviation Organization

IMDG : International Maritime Code for Dangerous Goods

ISO : Norme de l'Organisation internationale de normalisation

CLP : Classification, Labeling, Packaging

IUCLID : International Uniform Chemical Information Database

CL : Concentration létale

DL : Dose létale

LOG Kow ou LogP : coefficient de partage entre l'octanol et l'eau

MARPOL : Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires

OECD : Organisation for Economic Co-operation and Development

PBT : Substances persistantes, bioaccumulable et toxiques

RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses

TRGS : Règles techniques pour les substances dangereuses

NU : Nations Unies

COV : Composés organiques volatils

vPvB : Substances très persistantes et très bioaccumulables

CPE : Classe de pollution des eaux

GHS : Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS : European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS : European List of Notified Chemical Substances

DNEL : Derived No Effect Level

PNEC : Predicted No Effect Concentration

TLV : Threshold Limiting Value

STOT : Specific Target Organ Toxicity

AwSV : Décret relatif aux installations concernant la manipulation des substances susceptibles de polluer l'eau

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Les informations fournies dans cette fiche technique de sécurité constituent une description des règles de sécurité du produit. Elles ne sont pas destinées à garantir certaines caractéristiques et elles sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. La fiche technique de sécurité a été établie sur la base des informations des fabricants en amont par:

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Q Mastermix fetal

Date de révision: 30.11.2022

Code du produit: BAG-010

Page 10 de 10

asses AG, Ottostraße 1, 63741, Aschaffenburg, Allemagne

Numéro de téléphone: +49 (0)6021 - 1 50 86-0, Fax: +49 (0)6021 - 1 50 86-77, E-mail: eu-sds@asses.eu,

www.asses.eu

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)